

AVERTISSEMENT COVID-19

Compte tenu de la situation sanitaire en France liée au coronavirus, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Vicat (www.vicat.fr) sur lequel nous vous informerons d'éventuelles modifications ou consignes concernant la tenue de l'Assemblée Générale VICAT prévue le 3 avril 2020.

Dans ce contexte, et nonobstant l'éventualité de votre présence lors de cet évènement, nous vous recommandons de nous faire parvenir vos pouvoirs et droits de vote dans les délais mentionnés dans l'avis de convocation et sur le pouvoir.